L'Entr'Aide Ouvrière développe depuis 70 ans des actions de solidarité en direction des publics fragiles. Nous avons mis en oeuvre au fil du temps des services d'accueil, de santé, d'hébergement, de formation et d'insertion par l'emploi. Notre implantation géographique s'est également élargie aux territoires du chinonais et du Lochois. Soucieux de répondre à toutes les formes d'exclusion, nous avons ouvert nos dispositifs aux publics migrants et développé des actions spécifiques en matière d'hébergement d'urgence. Le projet que nous vous présentons est soutenu par l'ensemble de ces acteurs de l'Indre et Loire. Nous sommes convaincus que la lutte contre l'exclusion passe par cette mobilisation citoyenne.

L'hébergement chez les particuliers est une opportunité pour les réfugiés qui ne peuvent ou ne souhaitent pas tout de suite avoir accès à un logement pérenne. Il permet de prendre le temps d'élaborer un parcours de vie en France et définir un projet d'accès au logement.

Pour tous renseignements :
02.47.05.48.48
familles.solidaires@entraideouvriere.org

EAO-CAD
46 , avenue Gustave Eiffel
37100 TOURS
T : 02.47.31.87.00
F : 02.47.61.14.16
Courriel : infos@entraideouvriere.org
www.entraideouvriere.org

Familles solidaires

Plus qu'un hébergement... Une rencontre...

EAO

Entr'Aide Ouvrière

Un appel a projet innovant et citoyen

La ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, a lancé un appel à projets pour développer "l'expérimentation de dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers".

"Cet appel à projets concerne des personnes majeures, volontaires, ayant obtenu le statut de réfugié. Elles seront logées à titre gratuit, sur tout le territoire national et dans des logements comportant au moins une chambre privative. Une convention devra être signée entre le réfugié, le ménage d'accueil et l'association qui les accompagne.
Les futurs hôtes s'engagent pour une durée minimum de 3 mois et jusqu'à un an", a détaillé la ministre dans un communiqué.

Extrait de l'appel a projet

I. Publics visés par le dispositif
Public réfugié pouvant être accueillis dans le cadre du dispositif :
- Réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Majeurs
- Volontaires
- Isolés en priorité mais également des familles si l'hébergement le permet

Hôtes éligibles (personnes seules ou familles) :
- Volontaires pour l'accueil
- Disposés à accueillir un réfugié pour au minimum trois mois et jusqu'à un an
- S'engageant à participer aux mesures d'accompagnement proposées par l'association sélectionnée
- Souhaitant participer à l'insertion du réfugié

II. Rôle des associations sollicitées par l'appel à projet :
Organiser la mise en relation :
- identifier les réfugiés en s'assurant qu'ils peuvent s'engager dans ce mode de co-habitation.
- Recenser et sélectionner les propositions d'accueil de réfugiés
- Procéder aux mises en relation
- Assurer un suivi régulier de la mise en place du projet d'accueil
- Pendant toute la durée du projet d'accueil, fournir un accompagnement aux particuliers accueillants et aux réfugiés accueillis (notamment à travers la mise en place d'une cellule de médiation, d'un appui juridique…) avec un système de contact en cas d'urgence

Concretement….

Vous accueillez au sein de votre domicile un réfugié. Celui-ci sera accompagné par un(e) travailleur(euse) social(e). L'accompagnement social, médical et socio-professionnel sera effectué par le travailleur social.

L'accompagnement physique aux différents rendez-vous peut être effectué par un jeune volontaire en service civique. Un point régulier sera effectué par le travailleur social avec la famille d'accueil et la personne accueillie.

L'Entr'Aide Ouvrière est joignable 7jours/7 et 24h /24 par le biais du cadre d'astreinte.

Si vous souhaitez accueillir un réfugié, contactez nous...